OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	25 août 2026
Délibération N°	07
Date de la convocation	14 août 2026
Objet	3.1 VIAS – Abandon opération rue Maréchal Alphonse Juin – VEFA de 11 LLS avec HOMAYA

L'an deux mille vingt-six le vingt-cinq août à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Yves FERRANDO, Denis MAULANDI, François VINCENT, Administrateurs, et MMES, Karine ANNEYA, Clémence ARTIERES, Michèle AUDOUARD, Manar BOUIDA, Régine ILLAIRE, Roselyne PESTEIL, Administratrices

ABSENTS EXCUSES :

Christophe DESTAING
Gilbert FOUILHE
Nicole MORERE
Laure TONDON

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Michel MEJEAN qui a donné pouvoir à MME ARTIERES
Jacques RIGAUD qui a donné pouvoir à MME BOUIDA
Véronique CALUEBA qui a donné pouvoir à MME ILLAIRE
Christophe MORALES qui a donné pouvoir à M MAULANDI
Christine MULA qui a donné pouvoir à M GAUDY
Valérie REYNES, qui a donné pouvoir à M GAUDY
Patricia WEBER qui a donné pouvoir à MME BOUIDA

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20260825-20260825-07-DEV-DE
Date de télétransmission : 26/08/2026
Date de réception préfecture : 26/08/2026

Logement Hérault

Délibération N° 07

Objet : 3.1 – VIAS – Abandon opération
Rue Maréchal Alphonse Juin – VEFA de 11 Lls avec HOMAYA

Le 25 août 2026,

Le Conseil d'administration d'Hérault Habitat s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1er février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22, n° AD/290424/H/2, n°AD/170225/H/2, n° AD/230625/H/2 et n° AD/300326/H/1 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants.

Considérant que le promoteur AMETIS nous a proposé d'acquérir en 2021 une VEFA de 11 Lls situés rue Maréchal Alphonse Juin sur la commune de VIAS dans un ensemble de 31 logements constitué de 2 bâtiments mitoyens,

Considérant que ce programme a été repris par la société HOMAYA en 2024 avec les mêmes conditions ,

Considérant que le promoteur HOMAYA ne souhaite pas poursuivre la réalisation de ce programme,

Considérant que la promesse de vente signée le 31 août 2022 avec le promoteur initial AMETIS est devenue caduque,

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

ARTICLE 1 :
D'abandonner l'opération d'acquisition en VEFA de 11 Lls auprès du promoteur HOMAYA, d'annuler l'agrément obtenue en déc.2022 auprès de la Communauté d'Agglomération HERAULT MEDITERRANEE.

ARTICLE 2 :
D'autoriser Monsieur le Directeur Général à signer tout acte utile à ce sujet

CA du 25/08/2026
DEV&MOA – CS

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20260825-20260825-07-DEV-DE
Date de télétransmission : 26/08/2026
Date de réception préfecture : 26/08/2026

P-W7

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE

Vincent GAUDY



CA du 25/08/2026
DEV&MOA – CS

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20260825-20260825-07-DEV-DE
Date de télétransmission : 26/08/2026
Date de réception préfecture : 26/08/2026